

**3213 - Enseignements artistiques**

**Répartition de subventions  
dans le domaine de la musique**

**Rapport n° CP/2011/561**

**Service gestionnaire :**

Service du développement artistique

**Résumé :**

Ce rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'attribution de subventions pour l'acquisition d'instruments de musique neufs, le solde de la participation financière aux frais d'enseignement pour trois écoles de musique et de danse ainsi que l'attribution d'une aide complémentaire aux Relais Culturels de Saverne, Bischwiller et Sélestat pour la présentation de trois concerts décentralisés de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg (OPS) et parrainés par le Département dans le cadre du Festival MUSICA.

**1 – Aide à l'acquisition d'instruments de musique neufs.**

Suivant les modalités définies par le Conseil Général, le taux de ces subventions est fixé à 40 % de la dépense subventionnable après déduction de la remise obtenue auprès des fournisseurs et compte tenu du plafond subventionnable que détermine le prix d'un instrument de bonne qualité courante, considéré comme référence de « base ».

La subvention est accordée sous réserve d'une participation communale au moins égale à 20 %.

Le montant des subventions qu'il vous est proposé d'accorder s'élève à 5 429,70 €.

**2 – Participation financière aux frais d'enseignement des écoles de musique et de danse.**

La Commission permanente lors de sa réunion du 7 mars 2011, a décidé de soutenir 88 écoles de musique et de danse, pour la participation aux frais d'enseignement pour l'année 2011.

Trois de ces structures avaient bénéficié d'un premier versement.

En annexe jointe, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation un tableau avec le solde des participations effectives du Département pour ces écoles.

**3 – Concerts décentralisés de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg.**

L'Orchestre Philharmonique de Strasbourg présentera une série de trois concerts décentralisés en septembre prochain dans les Relais Culturels de Saverne, Bischwiller et Sélestat.

Durant cette tournée de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, dans le cadre du Festival MUSICA, sera présenté un panorama de la création contemporaine lyrique. Sur le thème du cabaret, seront données des œuvres de Mozart puis d'Igor Stravinsky, George Benjamin,

Luciano Berio. La direction de l'orchestre a été confiée à Jean Deroyer, Vincent Leterne sera au piano, et l'effectif de l'orchestre sera complété d'une soprano et d'un ténor.

Il est proposé d'allouer aux trois Relais Culturels une subvention de 2 000,00 € chacun pour couvrir une partie des frais d'organisation de ces trois concerts gratuits, parrainés par le Département.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14870	204-20414-3110	44 837,86 €	18 803,05 €	3 474,68 €
14872	204-2042-3110	70 776,60 €	15 142,00 €	1 955,02 €
14924	65-65734-3110	475 100,00 €	10 100,00 €	10 082,52 €
21044	65-6574-3110	291 900,00 €	11 900,00 €	11 871,05 €
31738	65-65734-3110	10 000,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €
31737	65-6574-3110	40 000,00 €	40 000,00 €	4 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes, conformément aux tableaux annexés :*

- 5 429,70 € au titre de l'aide à l'acquisition d'instruments de musique neufs, dont :

- . Communes : 3 474,68 €
- . Autres tiers : 1 955,02 €

- 21 953,57 € au titre de la participation aux frais d'enseignement des écoles de musique et de danse, dont :

- . Commune : 10 082,52 €
- . Autres tiers : 11 871,05 €

- 6 000 € en faveur des Relais Culturels ci-après :

- . 2 000 € pour le Relais Culturel de Sélestat,
- . 2 000 € pour la Maison des Associations et de la Culture, Relais Culturel de Bischwiller,
- . 2 000 € pour l'Espace Rohan, Relais Culturel de Saverne.

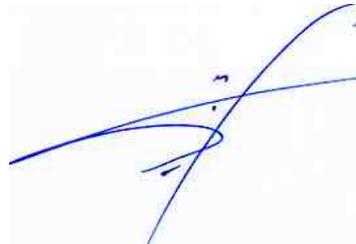
*Le versement de ces subventions interviendra en une fois.*

*En ce qui concerne les manifestations culturelles, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation ou de réalisation partielle des projets.*

*En ce qui concerne l'aide à l'acquisition d'instruments de musique neufs, le versement interviendra sur présentation des factures acquittées certifiées attestant l'effectivité de la dépense.*

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL